

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-REINE**  
**Séance du jeudi 05 septembre 2024 à 17 heures.**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le jeudi 5 septembre 2024 à 17 heures en session ordinaire à la Mairie.

Date de la convocation au Conseil Municipal : 22/08/2024.

La séance est ouverte par M. FERRARI Philippe, Maire, qui procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Étaient présents :

FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERIER Marine, PRAVERT Mikaël, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, SAMSON Aurélie.

Étaient absents ou excusés :

LEXTRAIT Emmanuel, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, PERRIER Mathieu, GACHET Stéphanie,

Madame VIBERT Annie est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal ainsi que les délibérations prises au cours de la séance du 29/03/2024 sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le choix d'un bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre d'un aménagement de lotissement « Sur les Frênes ».

**1/ SECTEUR LES FRÊNES : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ELECTRICITE ET/OU D'ECLAIRAGE PUBLIC ET/OU DE TELECOMMUNICATION**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité existant sous compétence et maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

A cette occasion, il est rappelé la compétence du SDES d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) et à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité HTA et BT existants, réseaux exploités par Enedis dans le cadre de la Convention de concession signée le 20 mars 2020.

L'opération concernée est située **secteur Les Frênes, réseau BT (595 ml)**.

Monsieur le Maire souhaite que la commune confie au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en missionnant un maître d'œuvre et une entreprise, sélectionnées dans le cadre d'une consultation des cinq bureaux d'études et groupements de bureaux d'études titulaires de l'accord cadre maîtrise d'œuvre et de la quinzaine d'entreprises et groupements d'entreprises titulaires de l'accord cadre travaux mis en place par le SDES.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les seul(e)s prestations et travaux transférés au SDES s'élève à **364 109,42 € TTC**. Avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à **229 018,87 €** concernant les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- 1) S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;
- 2) AUTORISE le Maire à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- 3) AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération ;
- 4) AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commande ainsi que toutes pièces relatives à cette opération.

## **2/ Choix d'un bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre d'un aménagement de lotissement « Sur les Frênes »**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de prendre un bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre d'un aménagement de lotissement « Sur les Frênes ».

Ce bureau est d'ores et déjà mobilisé sur l'opération préalable d'enfouissement des réseaux de la rue du Mollaret allant jusqu'au lotissement.

Le conseil municipal à l'unanimité s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune et autorise le Maire à signer le devis d'étude et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures.

Secrétaire de Séance,  
Madame VIBERT Annie



Le Maire,  
Philippe FERRARI

